

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 2 mai 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 2 mai 2016 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Réjean Major Maire
 Monsieur Luc Larivière Conseiller
 Monsieur Yvon Pelletier Conseiller
 Madame Karo Poirier Conseillère
 Monsieur Gaston Lacroix Conseiller
 Monsieur Pierre Parisien Conseiller

Est absent : Monsieur Steve Lefebvre Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2016-05-02-099

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016
- 0-4 Période de questions
- 0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois d'avril 2016

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2016
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'avril 2016
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 avril 2016
- 100-7 Dépôt des états financiers consolidés et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015
- 100-8 Adoption du règlement 287 modifiant le règlement numéro 235 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
- 100-9 Régie du bâtiment du Québec – Licence de constructeur-propriétaire
- 100-10 Cour municipale de la MRCCO – Traitement des constats d'infraction émis par la SQ sur les routes numérotées

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300-2 Résultats de l'appel d'offres regroupé – Acquisition de calcium – BOU-STE-2016-01
- 300-3 Réintégration au travail de l'équipe des employés des travaux publics
- 300-4 Fauchage des bords de chemins
- 300-5 Adoption du règlement 288 modifiant le règlement numéro 282 concernant l'entretien et le déneigement du chemin de l'Auberge privé
- 300-6 Maintenance de la chargeuse-rétrocaveuse
- 300-7 Maintenance du camion Ford F-150

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
 - A- Génératrice située au puits municipal
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5 Programme de vidange des boues de fosses septiques pour 2016

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'avril 2016

600-3 Aménagements floraux 2016 – Exécution des travaux horticoles
600-4 Demande de prolongement de la ligne électrique – Secteur du lac
Charron

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Autorisation de remises d'argent au Comité des loisirs de Bouchette

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

900-1 CPTAQ – Hydro-Québec – Demande d'utilisation à une fin autre que
l'agriculture
900-2 Association des propriétaires du lac des 31 milles – Demande de
contribution
900-3 Travaux infrastructures municipales – Visite MMQ
900-4 Condoléances – Décès de Monsieur Réjean Lafrenière

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016

M.B. 2016-05-02-100

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Période de questions

Quelques questions sont posées relativement aux sujets suivants :

- Pancarte chemin de la Carpe
- Travaux sur le chemin de la Baie-des-Gagnon

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier s'est retiré de son siège à la table du conseil pour les discussions relatives à ces deux questions. Il a aussi pris place parmi le public pour certaines discussions.

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois d'avril 2016

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois d'avril 2016.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux**100-2 Rapport de délégation de pouvoirs**

M.B. 2016-05-02-101

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} avril 2016 au 30 avril 2016, pour un montant total de 7 305.32 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2016**100-4 Approbation de la liste des virements de crédits****100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'avril 2016****Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 1, Luc Larivière, se retire de son siège à la table du conseil pour le traitement de ce sujet.

M.B. 2016-05-02-102

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'avril 2016 pour un montant total de 116 937.36 \$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 1, Luc Larivière, reprend son siège à la table du conseil.

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 avril 2016

M.B. 2016-05-02-103

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 avril 2016 pour un montant de 29 695.46 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Dépôt des états financiers consolidés et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

M.B. 2016-05-02-104

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur indépendant de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015, rapports préparés et déposés par la firme «Piché & Lacroix CPA inc.» et ce, conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Un excédent de fonctionnement de l'exercice au montant de 96 906\$ a été réalisé pour l'année 2015. Cet excédent porte le surplus accumulé au montant de 300 765\$. Ce surplus accumulé se détaille comme suit : Surplus affecté au montant de 30 612\$, un surplus non affecté au montant de 191604\$ et un montant de 78 549\$ affecté au budget 2016.

100-8 Adoption du règlement numéro 287 modifiant le règlement numéro 235 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

M.B. 2016-05-02-105

Règlement numéro 287 modifiant le règlement numéro 235 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette adoptait le règlement numéro 235, règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, le 14 septembre 2009;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter le règlement numéro 287 modifiant le règlement numéro 235 comme suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 – Montant de la taxe

L'article 2 du règlement numéro 235 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Article 3 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à la séance ordinaire du 2 mai 2016.

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

100-9 Régie du bâtiment du Québec – Licence de constructeur-propiétaire

M.B. 2016-05-02-106

Considérant la résolution M.B. 2015-04-27-090 adoptée lors de la séance de conseil tenue le 27 avril 2015 et mandatant la directrice générale pour compléter une demande de licence de constructeur-propiétaire auprès de la Régie du bâtiment du Québec et ce, pour les travaux d'agrandissement du Centre Quatre Saisons;

Considérant que ces travaux seront terminés à 100% à très court terme;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de ne pas procéder au renouvellement de ladite licence auprès de la Régie du bâtiment du Québec.

Adoptée à l'unanimité

100-10 Cour municipale de la MRCCO – Traitement des constats d'infraction émis par la SQ sur les routes numérotées

M.B. 2016-05-02-107

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu que la municipalité de Bouchette soit en accord à l'effet que les constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec sur les routes numérotées soient déposés et traités devant la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois d'avril 2016.

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Note au procès-verbal

Les ententes d'entraide seront toutes en vigueur à très court terme. En 2014, la municipalité s'est entendue avec la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, en 2015 la municipalité s'est entendue avec la ville de Gracefield et la municipalité de Blue Sea et en juin 2016, la municipalité signera l'entente avec la municipalité de Messines.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

Note au procès-verbal

L'inspecteur municipal a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux en voirie exécutés durant le mois d'avril 2016.

Note au procès-verbal

Une note sera inscrite dans les travaux à faire l'an prochain, en saison hivernale, soit des travaux d'enlèvement de la neige dans le fossé d'une partie du chemin de la Carpe.

300-2 Résultats de l'appel d'offres regroupé – Acquisition de calcium – BOU-STE-2016-01

M.B. 2016-05-02-108

Considérant qu'un appel d'offres regroupé par invitation écrite a été effectué par la directrice générale de la municipalité de Bouchette pour le contrat de fourniture d'abat-poussière (calcium) pour la municipalité de Bouchette et celle de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau et ce, conformément à la résolution M.B. 2016-04-04-085 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2016;

Considérant qu'un procès-verbal de l'ouverture des soumissions, ouverture tenue le 29 avril 2016, a été produit et déposé par la directrice générale de la municipalité de Bouchette;

Considérant que trois soumissionnaires invités ont déposé une soumission;

Considérant que la soumission la plus basse est celle de « Sel Warwick » au montant de 12 956.25\$ plus taxes pour 25 sacs de 1000kg de calcium;

Considérant que la soumission la plus basse est celle de « Sel Warwick » au montant de 634.55\$ plus taxes pour 35 sacs de 35kg;

Considérant que l'appel d'offres par invitation écrite a été fait en mentionnant que la municipalité prévoyait procéder à l'acquisition de 25 sacs de 1000kg et d'une palette de sacs de 35kg, soit 35 ou 40 sacs;

Considérant que le soumissionnaire a mentionné dans sa soumission qu'il pourra accepter une commande même si le volume réel est en dessous du minimum requis;

Considérant le budget réservé pour cette dépense, soit la somme de 15 000\$;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que la municipalité de Bouchette octroi le contrat #BOU-STE-2016-01 à « Sel Warwick » pour la fourniture d'abat-poussière, soit 25 sacs de 1000kg pour un montant de 12 956.25\$ plus taxes (14 986.45\$) et 35 sacs de 35kg pour un montant de 634.55\$ plus taxes (729.58\$). Cette dépense sera imputée au poste « Calcium et abat-poussière » (02-320-00-635).

Adoptée à l'unanimité

300-3 Réintégration au travail de l'équipe des employés des travaux publics

M.B. 2016-05-02-109

Considérant que la directrice générale a rappelé le directeur des travaux publics à l'emploi et ce, en date du 25 avril 2016 afin de planifier la saison 2016;

Considérant que certains travaux doivent être exécutés aux infrastructures municipales suite à la visite effectuée par un représentant de la Mutuelle des municipalités du Québec;

Considérant les recommandations formulées par le directeur des travaux publics suite à la planification des travaux en voirie à effectuer;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à la réintégration complète au travail de l'équipe d'employés des travaux publics, soit : Monsieur Denis Larivière, en tant que journalier et opérateur de la rétrocaveuse, Monsieur Richard Lacroix, en tant que journalier et conducteur du camion « dompeur », Monsieur Éric Lamarche, en tant que directeur des travaux publics et Monsieur Charles Saumure en tant que journalier. Les dépenses reliées à ces retours au travail seront imputées aux postes suivants : « Rémunération employé de voirie » (02-320-10-141), « Contribution employeur » (02-320-10-222) et « CSST » (02-320-10-252).

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Les dates de début d'emploi sont donc les suivantes :

Éric Lamarche	25 avril 2016
Denis Larivière	2 mai 2016
Richard Lacroix	16 mai 2016
Charles Saumure	16 mai 2016

Travaux de voirie – Budget

M.B. 2016-05-02-110

Considérant le retour au travail de l'équipe d'employés des travaux publics;

Considérant les sommes inscrites au budget pour des travaux en voirie, d'un montant total de 60 000\$ pour l'ensemble des chemins municipaux;

Considérant les postes budgétaires concernés : Location machinerie, entretien et réparations infrastructures et gravier et sable;

Considérant que les membres du comité de voirie se réuniront prochainement afin d'énumérer les priorités pour l'exécution des travaux de voirie cette année;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de débloquer 50% des sommes inscrites au budget pour les travaux de voirie, soit une somme de 30 000\$. Les postes budgétaires concernées sont : « location machinerie (02-320-00-516), « Entretien et réparations infrastructures » (02-320-00-521) et « Gravier et sable » (02-320-00-620).

Adoptée à l'unanimité

Embauches des candidats – Subvention salariale – Emploi-Québec

M.B. 2016-05-02-111

Considérant la résolution M.B. 2016-04-04-081 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 avril 2016;

Considérant que nous sommes éligibles à une subvention salariale d'Emploi-Québec et ce, pour deux candidats;

Considérant que les membres du comité de sélection procéderont aux entrevues et ce, très prochainement;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à l'embauche des deux candidats qui seront recommandés par les membres du comité de sélection.

Adoptée à l'unanimité

300-4 Fauchage des bords de chemins

M.B. 2016-05-02-112

Considérant que le contrat de fauchage des bords de chemins peut être octroyé de gré à gré, car il est d'un montant inférieur à 25 000\$;

Considérant que les membres du conseil désirent procéder, premièrement, par une demande de prix à l'entrepreneur retenu l'année dernière pour le contrat de fauchage des bords de chemins;

Considérant que les membres du conseil consentent à utiliser le même document utilisé comme contrat l'an dernier, document préparé par la directrice générale;

Considérant que les membres du conseil désirent octroyer un contrat d'une durée d'une année;

Considérant que dans le contrat, il sera indiqué que les dates d'exécution des travaux seront du 20 juin 2016 au 15 juillet 2016;

Considérant que le prix demandé est un prix au kilomètre de chemins;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à une demande de prix auprès de l'entrepreneur choisi l'an dernier et si le prix demeure sensiblement le même, le contrat pour l'année 2016 lui sera octroyé. Sinon, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres pour le fauchage des bords de chemins et ce, pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

300-5 Adoption du règlement numéro 288 modifiant le règlement numéro 282 concernant l'entretien et le déneigement du chemin de l'Auberge privé

M.B. 2016-05-02-113

RÈGLEMENT NUMÉRO 288 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 282 CONCERNANT L'ENTRETIEN ET LE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE L'AUBERGE PRIVÉ

ATTENDU que le règlement numéro 282 a été adopté lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 2 novembre 2015;

ATTENDU que ce règlement concerne l'entretien et le déneigement du chemin de l'Auberge privé;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le libellé de l'article relatif à la tarification;

ATTENDU qu'un avis de motion a été annoncé par le conseiller au siège numéro 6, Pierre Parisien, lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 avril 2016;

ATTENDU que cet avis de motion visait une modification de l'article 8 du règlement numéro 282, article visant la tarification;

ATTENDU que cette modification de tarification sera rétroactive à la tarification 2016;

PAR CES MOTIFS, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier, il est résolu que le conseil de la municipalité de Bouchette adopte le règlement numéro 288 comme suit :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 Tarification

L'article 8 du règlement numéro 282 est modifié comme suit :

Une taxe spéciale sera appliquée annuellement. Cette taxe spéciale représente le coût pour la municipalité afin qu'elle procède aux travaux demandés. Cette taxe spéciale sera imposée en parts égales entre les propriétés résidentielles affectées par ces travaux d'entretien et de déneigement sur cette section privée du chemin de l'Auberge.

Prendre note que pour l'application de cette tarification, une propriété possédant une caravane (roulotte), présente en vertu de droits acquis, est considérée comme une propriété résidentielle.

ARTICLE 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

300-6 Maintenance de la chargeuse-rétrocaveuse

M.B. 2016-05-02-114

Considérant que des travaux de maintenance sont nécessaires sur la chargeuse-rétrocaveuse, soit une maintenance complète relative à 3000 heures de fonctionnement;

Considérant les vérifications effectuées par le directeur des travaux publics,

Considérant les recommandations formulées par le directeur des travaux publics;

Considérant le prix obtenu d'un représentant de l'entreprise J.R. Brisson Équipement Ltd, pour effectuer ces travaux de maintenance ici-même sur place à la municipalité;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de retenir les services du fournisseur J.R. Brisson Équipement Ltd pour les services de maintenance relative à 3000 heures de fonctionnement de la chargeuse-rétrocaveuse. Cette dépense, d'un montant approximatif de 2600\$ plus taxes, sera imputée au poste « Entretien réparation matériel roulant » (02-320-00-528).

Adoptée à l'unanimité

300-7 Maintenance du camion Ford F-150

M.B. 2016-05-02-115

Considérant que des travaux de maintenance sont nécessaires sur le camion Ford F-150, 2011;

Considérant que ces travaux consistent entre autre à :

- Remplacer la batterie
- Remplacer le couvercle d'une lumière avant
- Remplacer coussinets (Bushing)
- Remplacer joint (Seal pignon)
- Remplacer joint à rotule (Ball joint)

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de procéder aux travaux de maintenance nécessaires sur le camion Ford F-150 et ce, auprès du concessionnaire Ford à Maniwaki. Cette dépense d'un montant approximatif de 1600\$ plus taxes sera imputée au poste »Entretien réparations matériel roulant » (02-320-00-528).

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

A- Génératrice située au puits municipal

Note au procès-verbal

La compagnie « Génératrice Drummond » viendra procéder au remplacement la pompe à diesel dans les meilleurs délais.

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

400-5 Programme de vidange des boues de fosses septiques pour 2016

M.B. 2016-05-02-116

Considérant que selon l'estimation du nombre de vidanges à effectuer relativement au programme de vidange automatique des boues de fosses septiques, le contrat pour l'année 2016 sera d'un montant inférieur à 25 000\$;

Considérant qu'un contrat d'un montant inférieur à 25 000\$ peut être octroyé de gré à gré;

Considérant qu'un seul entrepreneur local est équipé présentement pour effectuer le service de vidange des boues de fosses septiques;

Considérant que le tarif exigé par cet entrepreneur pour l'année 2015 était au montant de 115.97\$ plus taxes pour une fosse dont les boues étaient transportées au site régional à Kazabazua;

Considérant que le tarif pour une fosse dont les boues étaient transportées au site des lagunes de Bouchette et ce, dans le cadre du programme de vidange automatique des boues, était au montant de 112.00\$ plus taxes;

Considérant que le tarif exigé par l'entrepreneur pour l'année 2016 est au montant de 116.95\$ plus taxes pour une fosse dont les boues seront transportées au site régional à Kazabazua de même qu'au site des lagunes de Bouchette;

Considérant que l'augmentation demandée pour l'année 2016 se chiffre à 0.85% et ce, pour un service de vidange dont les boues seront transportées au site régional et de 4.42% pour un service de vidange dont les boues seront transportées au site des lagunes de Bouchette;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de retenir les services des « Entreprises septiques L.M. enr. » pour le service de vidange des boues dans le cadre du programme automatique de vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2016 et ce, selon ce qui suit :

- Un tarif de 116.95\$ plus taxes pour une fosse dont les boues seront transportées au site régional à Kazabazua.
- Un tarif de 116.95\$ plus taxes pour une fosse dont les boues seront transportées au site des lagunes à Bouchette.
- Un tarif de 163.73\$ plus taxes (ajout de 40%) lors d'une vidange si besoin de retourner au même endroit dans un chemin éloigné (pour des raisons de négligence du propriétaire au regard de l'accessibilité à la fosse).
- Un tarif de 152.04\$ plus taxes (ajout de 30%) lorsque l'entrepreneur sera en service pour une autre municipalité.
- Ces tarifs sont en vigueur lors de la saison régulière, de mai à octobre, soit durant la période d'opération du site régional à Kazabazua.

La dépense reliée à ce service sera imputée au poste « Transport et vidange des boues » (02-414-00-329).

Adoptée à l'unanimité

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'avril 2016

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'avril 2016 sont déposées.

600-3 Aménagements floraux 2016 – Exécution des travaux horticoles

M.B. 2016-05-02-117

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de retenir les services de madame Hanny Panek et ce, pour exécuter tous les travaux reliés aux aménagements floraux de la municipalité, entre autres, la préparation des aménagements au printemps, la plantation des plantes annuelles et vivaces, le désherbage de même que les travaux nécessaires suite au gel à l'automne. Ces services seront rémunérés au taux horaire de 17\$. Madame Panek pourra s'adjoindre une aide qui sera rémunérée au taux horaire de 15.00\$. Un maximum de 15 h par semaine au total est alloué pour effectuer lesdits travaux. Il est aussi résolu de débloquer le budget relatif aux achats de plantes annuelle et vivaces. Ces dépenses seront imputées au poste « Aménagement et décoration » (02-702-90-699).

Adoptée à l'unanimité

600-4 Demande de prolongement de la ligne électrique – Secteur du lac Charron

M.B. 2016-05-02-118

Considérant la demande déposée par monsieur Alain Raymond, à Hydro-Québec;

Considérant que cette demande consiste à un prolongement de la ligne électrique dans le secteur du lac Charron;

Considérant qu'il est demandé par Hydro-Québec que la municipalité se prononce par rapport à cette demande;

Considérant les documents déposés et à venir dans ce dossier;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale pour répondre favorablement à Hydro-Québec en rapport à cette demande de prolongement de la ligne électrique dans le secteur du lac Charron et ce, après avoir obtenu l'assurance que le tout est en conformité avec les règlements municipaux en vigueur présentement sur le territoire de la municipalité de Bouchette.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Autorisation de remises d'argent au Comité des loisirs de Bouchette

M.B. 2016-05-02-119

Considérant la tenue d'une activité au profit du Comité des loisirs, activité qui se tiendra le samedi 9 juillet 2016;

Considérant que certains donateurs ou commanditaires adressent leur chèque de contribution au nom de la municipalité de Bouchette pour cette activité;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'autoriser le remboursement au Comité des loisirs des sommes reçues à la municipalité pour le bénéfice du Comité des Loisirs de Bouchette.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Demande d'utilisation du terrain municipal à l'entrée sud - Kiosque

M.B. 2016-05-02-120

Considérant la demande déposée par une contribuable de la municipalité de Bouchette à l'effet d'utiliser le terrain municipal situé à l'entrée sud;

Considérant que cette demande vise l'ouverture d'un kiosque de vente de légumes produits localement;

Considérant que cet usage est permis dans le règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Considérant que le terrain devra être tenu propre tout au long de son utilisation;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'autoriser madame Ariane Matteau à utiliser le terrain municipal situé à l'entrée sud et ce, pour y tenir un kiosque de vente de légumes produits localement. Il est aussi résolu de permettre à d'autres personnes de Bouchette, si intéressées, à utiliser ledit terrain pour le même genre d'activités.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Journée familiale au profit du Comité des loisirs de Bouchette – Demande d'installation d'une 3^e pancarte

M.B. 2016-05-02-121

Considérant la tenue d'une journée familiale organisée par Mesdames Nathalie Larivière et Lily Piché au profit du Comité des loisirs de Bouchette;

Considérant que cette journée se tiendra le samedi 9 juillet 2016;

Considérant la demande déjà déposée à la municipalité par les deux personnes responsables de l'organisation de cette journée familiale au profit du Comité des loisirs de Bouchette;

Considérant que la première demande consistait à obtenir une autorisation de la municipalité en vue d'installer deux pancartes annonçant cette journée et ce, aux deux entrées principales, soit à l'entrée sud et à l'entrée nord;

Considérant la demande déposée afin d'obtenir l'autorisation pour l'installation d'une troisième pancarte et ce, à la sortie du pont de fer;

Considérant que les membres du conseil ont déjà donné leur accord à ces deux responsables pour l'installation des pancartes aux entrées municipales lors de la séance de conseil tenue le 7 décembre 2015;

Considérant que l'ébauche déposé pour cette pancarte a été approuvé par la directrice générale;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de répondre favorablement à cette demande et de permettre l'installation d'une 3^e pancarte à la sortie du pont de fer.

Adoptée à l'unanimité

800-3 Appui – Municipalité de Bois-Franc – Projet de cuisine de transformation agroalimentaire

M.B. 2016-05-02-122

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'appuyer la municipalité de Bois-Franc dans son projet de développement d'un atelier de transformation collectif (ATC) (cuisine collective) et un point de vente collectif (PVC) et ce, à l'aide du fonds de développement du territoire (FDT).

Adoptée à l'unanimité

800-4 Distribution des jeunes arbres par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Note au procès-verbal

La municipalité participera encore cette année à la campagne de distribution des jeunes arbres donnés par le MFFP à la MRCVG et ces jeunes arbres seront offerts à la population de Bouchette.

Un mémo sera envoyé aux contribuables de la municipalité pour les inviter à participer à la campagne de distribution des jeunes arbres. Des vivaces en provenance des aménagements floraux municipaux seront aussi mises à la disposition des gens intéressés à s'en procurer et ce, sans frais. Ce mémo sera aussi inscrit sur le site Web de la municipalité.

900	VARIA
------------	--------------

900-1 CPTAQ – Hydro-Québec – Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture

M.B. 2016-05-02-123

Considérant la résolution M.B. 2016-01-011-015 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 11 janvier 2016;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'abroger cette résolution.

CPTAQ – Hydro-Québec – Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture

M.B. 2016-05-02-124

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Hydro-Québec pour obtenir de cette Commission, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, les lots décrits à l'annexe 1, annexe jointe à la demande, et touchant 23 propriétés situées dans la municipalité de Bouchette;

Considérant que la demande rencontre les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Considérant que cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité de Bouchette;

Considérant que l'article 58 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot;

Considérant qu'aucun autre emplacement de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture n'est disponible et qu'il n'y a pas d'espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande (article 58.2 LPTAA);

Considérant que les superficies de terrain faisant l'objet de la demande d'Hydro-Québec sont adjacentes à l'emprise de la ligne électrique existante qui est située à l'intérieur des limites de la zone agricole et qu'un léger agrandissement de cette emprise est requis pour y reconstruire la ligne au même endroit selon les critères de conception actuels;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation pour des fins autres que l'agriculture pour les lots situés dans la municipalité de Bouchette, lots décrits à la l'annexe 1 de la demande déposée par Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité

900-2 Association des propriétaires du lac des 31 milles – Demande de contribution

M.B. 2016-05-02-125

Considérant la demande de contribution financière déposée par Madame Julie Cousineau, présidente de l'Association pour la protection du Lac des Trente-et-Un Milles;

Considérant qu'un montant de 250\$ est inscrit au budget 2016 pour cette demande de fonds;

Considérant que cette demande consiste en la participation de l'association au programme de surveillance volontaire des lacs (RSV-lacs), soit un programme d'échantillonnage d'eau;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de mandater la directrice générale pour remettre la somme de 250\$ à l'Association pour la protection du Lac des Trente-et-Un Milles comme support pour l'adhésion au programme RSVL, programme visant un échantillonnage d'eau. Cette dépense sera imputée au poste « Dons hygiène, analyses eau » (02-495-00-340).

Adoptée à l'unanimité

900-3 Visite des infrastructures municipales – Travaux correctifs à réaliser

M.B. 2016-05-02-126

Considérant la résolution M.B. 2016-03-07-70 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 7 mars 2016;

Considérant que cette résolution autorise la réalisation des travaux correctifs à apporter suite à la visite des infrastructures municipales par un représentant de la Mutuelle des municipalités du Québec;

Considérant que cette résolution indique que les dépenses liées à ces correctifs seront imputées aux différents postes budgétaires concernés;

Considérant que les crédits budgétaires des postes concernés sont insuffisants pour la réalisation des correctifs à apporter au sous-sol du Centre municipal;

Considérant qu'une somme budgétaire a été réservée pour l'exécution de travaux d'amélioration de la devanture du Centre municipal;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de procéder à un virement de crédits d'un montant de 20 000\$ en provenance du poste budgétaire réservé pour la devanture du Centre municipal, soit le poste « Immobilisations » (03-600-00-000), et ce, pour l'exécution des travaux correctifs à apporter aux infrastructures municipales. Il est aussi résolu de demander une extension quant à la date limite pour l'exécution des travaux correctifs.

Adoptée à l'unanimité

900-4 Condoléances – Décès de Monsieur Réjean Lafrenière

M.B. 2016-05-02-127

Considérant le décès de monsieur Réjean Lafrenière survenu le 30 avril 2016;

Considérant que monsieur Lafrenière a été maire de la municipalité du Lac Sainte-Marie, préfet de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et député provincial;

En conséquence, le maire, Réjean Major, propose que la municipalité de Bouchette, au nom des membres du conseil et du personnel municipal, transmette ses plus sincères condoléances à la famille de monsieur Réjean Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité

Activité tenue par l'OPP – Souper-soirée cabane à sucre

M.B. 2016-05-02-128

Considérant la résolution M.B. 2016-04-04-095 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 avril 2016;

Considérant la contribution versée par la municipalité pour la tenue de leur activité de levée de fonds le samedi 16 avril 2016;

Considérant que cette activité a permis d'amasser la somme de 2000\$;

Considérant que cette somme servira à procéder à des acquisitions de fournitures pour la cour de l'école primaire locale;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de féliciter les organisateurs de cette activité au profit des enfants de l'école de Bouchette.

Adoptée à l'unanimité

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Des questions sont posées relativement aux sujets suivants :

- Règlement numéro 169
- Code d'éthique des élus municipaux
- Remerciements – Support continue à la SAGE
- Parc régional du lac 31 milles

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2016-05-02-129

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 10.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière